

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2021</b></p>
--

Date de convocation : 03 mars 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 11 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 33

L'an deux mille vingt et un, le dix mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence via l'application ZOOM, en séance publique retransmise en direct sur Youtube avec un lien d'accès sur le site internet de la commune <https://www.vaureal.fr/>, sous la présidence de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vaureal.

Madame le Maire, Sylvie COUCHOT, a ouvert la séance à 20h00, puis a procédé à l'appel des présents.

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphael LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, Mme Dyna KONCKI, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Georges ANDONI, Mme Régine WATERLOT, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Anthony GOURY, Mme Natacha EUSEBE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSE, M. Aziz BOUJDAG, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Antoine MIGALE.

**Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :**

M. DAOUDI a donné pouvoir à MME CHEVALIER

M. KHALFI a donné pouvoir à MME FOURSANE

MME FIDI a donné pouvoir à M. BOULTAME

*Monsieur Benjamin GABIRON est désigné secrétaire de séance.*

<p style="text-align: center;"><b>CE COMPTE-RENDU N'A PAS VOCATION A REFLETER LES DEBATS QUI FERONT L'OBJET D'UN PROCES-VERBAL PUBLIE ULTERIEUREMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE.</b></p>
--

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE**

(en vertu des délégations conférées par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n° 2021/09 à 2021/24).

### **1. FINANCES**

#### **1.1 BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal, à la majorité (26 voix pour / 7 voix contre : Mesdames Disant, Fidi, José et MM. Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale), ADOPTE le budget primitif 2021 du budget principal de la ville :

- le budget de fonctionnement est arrêté à 17.657.300 € en dépenses et en recettes
- le budget d'investissement est arrêté à 3.307.200 € en dépenses et en recettes

#### **1.2 BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA « L'ANTARES »**

Le Conseil Municipal, à la majorité (26 voix pour / 7 voix contre : Mesdames Disant, Fidi, José et MM. Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale), ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe du cinéma :

- le budget de fonctionnement s'établit à 270.000 € en dépenses et en recettes en diminution par rapport au budget primitif 2020
- le budget d'investissement est arrêté à 68.210,00 € en dépenses et en recettes

#### **1.3 FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal, à la majorité (26 voix pour / 7 voix contre : Mesdames Disant, Fidi, José et MM. Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale), ADOPTE les taux des impôts locaux suivants (inchangés depuis 2009) :

	<b>Taux votés en 2021</b>	Variation par rapport au taux voté en 2020
Taxe d'habitation	<b>11,94%</b>	0%
Taxe sur le foncier bâti	<b>43,03%</b> <i>Addition du taux communal et départemental</i>	0% <i>Part départementale et communale reste inchangée</i>
Taxe sur le foncier non bâti	<b>39,13%</b>	0%

Pour information : Afin de compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'ajouter au taux communal. Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal (25,85%) et du taux départemental (17,18%) de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

#### **1.4 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS - ANNEE 2021**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, SE PRONONCE EN FAVEUR du versement d'une subvention de 203.400 euros au CCAS pour l'année 2021, afin de compenser par des recettes les différentes aides apportées aux Vauréaliens :

- ✓ les aides et l'accompagnement des seniors
- ✓ les aides aux personnes bénéficiaires du RSA
- ✓ l'accompagnement au logement
- ✓ les aides aux familles en difficultés

*Fin des délibérés à 23h35*

*Clôture de la séance à 01h45*

**Sylvie COUCHOT**  
**Maire de Vauréal**